

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 janvier 2023

Délibération n°2023/011

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette - – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARRD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mme MOREL Nathalie
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr MERCIER Serge – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme OGIER Karelle pouvoir à Mr MERLIN Denis - Mr ROUSVOAL Marc pouvoir à Mr PEY René – Mr TEIL Laurent pouvoir à Mme MOREL Nathalie - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET pouvoir à Mr VIAL Gilles

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mr SOLMAZ Kenan – Mr ANDRE Sébastien – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Politique de la ville : dispositif Ville Vie Vacances – subvention 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) permet de financer des actions éducatives à destination des enfants et des jeunes, âgés de 11 à 18 ans, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances, Considérant que ce dispositif étant rattaché au contrat de ville, l'Etat finance des projets qui bénéficient majoritairement aux jeunes des 2 quartiers prioritaires du territoire,

Considérant les deux appels à projets proposés pour ce dispositif :

Lancement de l'appel à projets	Rendu des dossiers	Actions pour les périodes suivantes
26 septembre 2022	10 novembre 2022	Actions durant les vacances de février 2023
3 janvier 2023	28 février 2023	Actions durant les vacances d'avril et d'été 2023 (voire Toussaint)

Considérant les projets déposés pour les vacances de février :

- 2 à destination des jeunes des QPV par le Centre social du Roussillonnais et la ville du Péage de Roussillon ;
- 2 hors QPV par le Centre social du Fil de Lambre et la ville de Sablons (actions pour l'ensemble de l'année 2023).

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

VALIDE la proposition d'enveloppe financière globale 2023 du dispositif Ville Vie Vacances fixée à 15 000 €,

APPROUVE l'attribution de 50 % de l'enveloppe susvisée pour les vacances de février selon les modalités suivantes :

- Compte 6574 pour les centres sociaux 3000 €

- Compte 657341 pour les communes 4500 €

Structure	Projet	Objectifs de l'action	Coût de l'action (hors contributions volontaires)	TOTAL subvention demandée	Propositions 2023	
					Etat	EBER
Centre social du Roussillonnais	Séjour neige - A la découverte de Lus la Croix Haute – du 6 au 10 février	Permettre aux jeunes de changer d'environnement Mixer les publics et créer des temps de rencontre et de partage entre des jeunes d'univers différents	12 265 €	6 500 €	3 000 €	
Ville Sablons	Actions jeunesse 11-17 ans	Consolider une offre jeunesse : pérenniser les actions durant les vacances scolaires, impliquer les jeunes et leurs parents dans une démarche de projets. Sorties et temps forts à chaque période de vacances scolaires	9 714 €	3 000 €		2 000 €
Centre social Au Fil de Lambre	Séjour ski pour ados à Oz-Vaujany – du 6 au 10 février	Donner accès à la découverte de la montagne et de ses activités Favoriser l'implication et la prise d'initiative dans la vie quotidienne Partenariat avec le centre social des 4 vents	32 287 €	5 265 €		3 000 €
Ville Péage de Roussillon	Sorties journées ski avec le Rhodia	Permettre à des jeunes de pratiquer le ski et découvrir des stations à proximité en partenariat avec le Rhodia Ski – 10 sorties les samedis	7 662 €	3 000 €		2 500 €
			61 928 €	17 765 €	3 000 €	7 500 €

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
 La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD